



Communiqué de presse

Mercredi 24 janvier 2018

Étude de santé environnementale autour de l'Étang de Berre : présentation des premiers résultats de l'étude «Scenarii »

Les résultats d'une étude de santé environnementale sur les émissions de polluants dans l'air dite étude « Scenarii » ont été présentés aux maires et aux parlementaires du pourtour de l'Étang de Berre ainsi qu'aux industriels et aux associations du comité territorial de l'ouest des Bouches-du-Rhône.

Conduite par AIR PACA cette étude a été financée, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) par l'État (DREAL et ARS PACA) et la Région. La démarche d'évaluation quantitative des risques sanitaires employée intègre pour la première fois l'ensemble des sources de pollution (industrie, transports, chauffage, navires...) à l'échelle de 66 communes de l'Étang de Berre et de l'Ouest du département des Bouches-du-Rhône, et porte sur 39 substances afin d'évaluer l'exposition de la population aux émissions atmosphériques, par polluant et en cumul.

Les conclusions de l'étude Scenarii précisent les indicateurs de risques sanitaires à long terme induits, pour lesquels la DREAL et l'ARS sont mobilisées depuis plusieurs années dans un double objectif :

- réduire les émissions de polluants afin de mieux protéger les populations ;
- agir par la prévention et garantir un service de santé adapté aux besoins de la population.

La diminution significative des émissions d'origine industrielle (de 30 à 70% de réduction ces 10 dernières années selon les polluants) et le respect annuel depuis 2014 des seuils réglementaires sur l'Ouest des Bouches-du-Rhône constitue une avancée importante pour améliorer la qualité de l'air.

Pour autant les résultats de l'étude Scenarii indiquent des indices de risques à long terme supérieurs au seuil de vigilance pour les effets cancérigènes, liés à la présence de plusieurs polluants sur des zones délimitées, près des grands axes de transport et à proximité de certaines sources industrielles, qui nécessitent une attention particulière des pouvoirs publics : particules diesel, benzène, butadiène, et dichloroéthane.

La mobilisation conjointe de la DREAL et de l'ARS constitue un levier majeur pour la protection de la population. À partir des conclusions de l'étude, leur action va se renforcer pour réduire les émissions de polluants sur ce territoire.

En complément des actions de contrôle et d'inspection qu'elle effectue d'ores et déjà de façon régulière, la DREAL vient d'engager auprès d'une dizaine d'industriels du secteur de la chimie et de la pétrochimie une action spécifique visant à renforcer les objectifs de limitation, de réduction et de surveillance des émissions de composés organiques volatils (COV). Des mesures d'urgence vont également être prescrites aux principaux émetteurs lors d'épisodes de pollution aux particules et les arrêtés en vigueur en cas de pollution à l'ozone vont être révisés.

En parallèle, l'INERIS accompagnera la DREAL pour définir et mettre en œuvre, en complément de la surveillance déjà exercée par AIR PACA, un réseau de surveillance dédié aux activités industrielles de la ZIP de Fos-sur-Mer et des plateformes de Berre et Lavéra.

Deuxième émetteur de polluants atmosphériques, les transports doivent également faire l'objet de mobilisation et de projets de l'ensemble des pouvoirs publics, comme des entreprises et de citoyens. La réduction des pollutions passera également par des projets d'aménagement du réseau routier, par le développement des transports collectifs tels que figurant à l'Agenda métropolitain, (le ferroutage, l'évolution des carburants utilisés par les navires, le covoiturage, le développement du vélo...).

L'ensemble de ces mesures seront intégrées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône dont la révision sera engagée en 2018.

L'ARS est également partie prenante dans les actions de prévention environnementale. Son expertise ainsi que celle de Santé Publique France, dans le domaine sanitaire a été un appui essentiel pour la réalisation de Scenarii, outil innovant d'aide à la décision en matière de gestion des risques sanitaires. Les contributions de l'ARS et de la DREAL à la connaissance et à la surveillance active des polluants d'intérêt sanitaire se poursuivront.

L'action de l'ARS vise également à garantir la qualité de l'offre de santé en termes de soins, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique. Elle veille à répondre aux besoins spécifiques de proximité, c'est ainsi qu'elle vient de financer au profit du centre hospitalier de Martigues une consultation pour maladies professionnelles qui a vocation à s'étendre plus largement aux pathologies liées à l'environnement. Enfin, l'ARS et la DREAL apporteront leur soutien à l'élaboration de Programmes Territoriaux en Santé Environnementale (PTSE), qui constituent l'une des mesures fortes du nouveau Programme Régional en Santé Environnementale (PRSE3) pour répondre à l'exigence de proximité, dès lors que les élus sont prêts à se mobiliser.

Pour mieux agir sur les politiques de prévention environnementale, l'ARS fait du suivi de l'état de santé de la population l'une de ses priorités essentielles, à travers l'appui à la réalisation d'études épidémiologiques et le renforcement des dispositifs de surveillance sanitaire. Ainsi, l'agence vient de conventionner avec AIR PACA pour disposer d'un système de surveillance en continu à partir du recueil des plaintes des riverains des zones concernées, ce qui constitue une première en France.

Les personnes présentes ont salué le souci de partage de connaissance et de ces perspectives de collaboration avec les services de l'État.

Contacts presse

Air PACA : Dominique ROBIN / 04 91 32 38 00

DREAL : Unité Communication / unitecom-drealpaca@developpement-durable.gouv.fr

ARS : Valérie Bourgeois / 04 13 55 83 67